

## Note à destination des établissements

# Recensement Apprentissage 2024

### **1. Reconduction en 2024 du plafonnement du nombre de dossiers cofinancés**

Afin de garantir un financement minimum à l'ensemble des établissements, le nombre de dossier financé sera plafonné selon les modalités ci-dessous :

- Panel 1 (+ de 1000 agents) : 8 dossiers maximum par établissement
- Panel 2 (entre 300 et 1000 agents) : 4 dossiers maximum par établissement
- Panel 3 (moins de 300 agents) : 2 dossiers maximum par établissement

En cas de crédits disponibles en fin d'année 2024, l'ANFH se réserve la possibilité d'accorder des dossiers supplémentaires.

### **2. Reconduction du recensement au fil de l'eau**

Les demandes de prises en charge des dossiers apprentissage sont à transmettre à la délégation au fur et à mesure de la signature des contrats d'apprentissage et seront traitées au fil de l'eau.

**Ne tardez pas à envoyer vos dossiers**, la date limite de réception de vos dossiers 2024 est fixée au 30/11/2024. Ils doivent nous parvenir avant l'intégration de l'apprenti dans l'établissement.

### **3. Modalités de prise en charge 2024**

La prise en charge sur fonds mutualisés est toujours fixée pour 2024 à 50% des frais pédagogiques dans la limite des plafonds par diplôme.

Niveau du diplôme	Titre du diplôme	Plafonds de prise en charge
Niveau 3	CAP	6 000€
Niveau 4	BAC	6 000€
Niveau 5	BTS	7 000€
Niveau 6	Licence	7 000€
Niveau 7 et 8	Master, Doctorat	7 500€

## **4. Reconduction de l'aide de l'Etat**

Une circulaire, en date du 10/03/2023, a indiqué la reconduction de l'aide de l'Etat de 3 000€ par an et par contrat.

**/!\ Si cette aide a pu être versée en 2023, nous ignorons si cela sera le cas en 2024. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.**

## **5. Comment faire ?**

Envoyez vos dossiers à [aquitaine@anh.fr](mailto:aquitaine@anh.fr) constitués de :

- La DAPEC apprentissage (ne peut être saisie en établissement)
- Du CERFA apprentissage
- De la convention de formation

Vos interlocuteurs ANFH Aquitaine sont à votre disposition en cas de besoin :

- Caroline GABETTY [c.gabetty@anh.fr](mailto:c.gabetty@anh.fr) 05 57 35 15 45
- Isabelle LEMAIRE [i.lemaire@anh.fr](mailto:i.lemaire@anh.fr) 05 57 35 01 76

## **Pour aller plus loin :**

**Zoom apprentissage**

[https://www.anfh.fr/sites/default/files/fichiers/anfh\\_depliant\\_apprentissage\\_06\\_01\\_23\\_0.pdf](https://www.anfh.fr/sites/default/files/fichiers/anfh_depliant_apprentissage_06_01_23_0.pdf)